L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 26 MARS 1879.

À NOS ABONNÉS DE HOUMA.

M. F. GOUAUX est l'agent de l'Abeille à Houma.

Le commerce Franco-Américain.

Lundi dernier, le Board of Trade de Philadelphie n'est réuni sous la présidence de M. Frederic Fraley, pour entendre un discours de M. Léon Chotteau, délégué du gouvernement français pour la commission, d'un traité de commerce franco-américain. Voici ce discours :

L'année dernière, j'étais chargé de vous inviter à la conférence de Paris, et je n'ai pu apprécier avec vous les avantages qu'un traité de commerce franco-américain assurerait à la Pennsylvanie. Un tel traité dépendait les limites de mon mandat. Pour m'y livrer utilement, je devais attendre que le comité français voulut bien me faire traverser de nouveau l'Atlantique.

La dénonciation hâtive du traité anglo-français a comblé réveiller l'espoir de nos compatriotes. On a cependant le mouvement de 1860, comme si les faits n'avaient pas légitimé la politique des conventions internationales. Puis grâce à une activité salutaire, on a pu prévoir à laisser croire que les ministres du président Grévy refuseraient de proposer aux chambres françaises de renouveler le traité avec l'Angleterre.

Le mouvement que je vous signale à impressionné plusieurs des citoyens américains dont le concours intelligent m'est précieux. Je reçois des lettres lamentables. Un ami me disait :

—Vous avez contre vous votre gouvernement, la chambre des députés et le sénat de Versailles.

Un autre ami ajoutait :

—Toutes les chambres de commerce de France vous désapprouvent.

Au fond, je n'étais pas que l'embarras d'un délégué sans doute une chambre de commerce.

La vérité, messieurs, c'est que le gouvernement français applaudit aux efforts des initiateurs qui tendent d'améliorer les rapports commerciaux des deux peuples. La vérité aussi c'est que toutes les chambres de commerce de Paris, à deux ou trois exceptions près, ont adressé à M. Méline des rapports favorables.

Vous pouvez consolider des dispositions que le traité avec l'Angleterre sera renouvelé à son heure, et que si au contraire ne lie pas bientôt votre pays au sien ce ne sera pas la faute de la France.

La Pennsylvanie s'opposera-t-elle à un traité de réciprocité ? Voyons si votre intérêt vous commande une attitude hostile.

Dans toute l'année 1878, les importations reçues à Philadelphie ont donné à la douane américaine $7,595,705.

Philadelphie, en 1878, a exporté pour $48,372,031 de marchandises dont 11,773,793 sur des navires américains, et 36,606,248 sur des navires étrangers.

Les importations à Philadelphie représentent une valeur de $21,648,197, dont $13,791,225 sur des navires américains, et $7,856,972 sur des navires étrangers.

Différence en faveur de vos exportations $37 millions 390,834.

Les principales nations d'Europe qui vous ont reçu vos produits en 1878 sont les suivantes :

Angleterre	$23,850,159
Belgique	6,816,541
Irlande	4,377,612
France	2,095,615
Allemagne	2,047,845
Portugal	1,747,511
Italie	1,712,603

Si nous prenons les importations des même pays à Philadelphie, nous trouvons :

Angleterre	$10,177,618
Belgique	699,961
Irlande	5,355
France	22,943
Allemagne	267,816
Portugal	58,657
Italie	617,604

Ainsi la France vous demande pour $2,095,615
Ne vous envoie que pour 22,943

Différence en votre faveur $2,072,672

Mais pourquoi la France, au nombre de vos débouchés extérieurs, n'arrive-t-elle qu'après l'Angleterre, qu'après un tout petit pays, la Belgique, qu'après une province de la Grande-Bretagne, l'Irlande, et dépasse à peine l'Allemagne.

La branche la plus importante de votre commerce d'exportation est celle des graines et farines (blé, froment, farine de blé et de froment, orge, avoine, seigle, farine de seigle, autres petites graines, pois et haricots, maïs). Elle atteint pour 1878, le chiffre de 21,676,533 dollars.

La somme se divise ainsi entre les nations citées plus haut :

Angleterre	$10,791,981
Irlande	4,311,191
Belgique	2,003,525
France	1,649,801
Portugal	1,608,357
Italie	190,002
Allemagne	37,185

Les Etats-Unis forment le pays qui produit le plus de froment et le plus de maïs. De 1867 à 1876, la France, qui demande des céréales à la Russie, à l'Allemagne, à la Belgique, à l'Angleterre, à l'Italie et à la Turquie, a reçu des Etats-Unis une moyenne annuelle de deux millions et demi de dollars. Eh ce qui touche spécialement l'exportation du froment, votre pays a été devancé en France, en 1876, par la Russie, la Turquie, l'Algérie, et l'Italie. En 1878, Philadelphie vend plus de céréales à l'Angleterre, à une province de la Grande-Bretagne, l'Irlande, et à la Belgique qu'à la France. C'est que les céréales, affranchies de droits d'entrée par les traités anglais et belges, sont taxées par le tarif général français. Si cet obstacle était aplani dans une proportion raisonnable, vous fourniriez à la France beaucoup plus de denrées qu'aujourd'hui.

Le deuxième article par rang d'importance, dans la liste de vos produits exportés, est celui des viandes salées ou fraîches (lard et jambon, bœuf salé, bœuf frais, conserves de viandes, mouton frais, porc). L'année 1878 vous donne ce résultat, $8,657,739.

Nous pouvons le décomposer ainsi :

Angleterre	$8,223,808
Belgique	1,718,747
France	3,453

Or les viandes fraîches ou salées, affranchies en Angleterre, sont taxées en France. Le tarif conventionnel français réduit les droits de 3 ou 4 fr. par 100 kil. à 60 centimes pour les viandes salées, et exempte les viandes fraîches. Mais vous offrons ce tarif conventionnel que la Belgique vous a déjà garanti chez elle par le traité de navigation du 20 mai 1861. L'article 2 du traité, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, vous accorde la Belgique les avantages concédés par la Belgique à la France en 1861. La convention du 8 mars 1875, signée par les gouvernements américain et belge, n'a pas annulé l'article 2.

Vient ensuite le pétrole raffiné. Le port de Philadelphie a exporté (1878,) 87,240,735 gallons, représentant une valeur de $7,470,699, dans laquelle entrent :

Belgique	pour $2,311,044
Italie	" 1,490,113
Allemagne	" 1,434,553
Autriche	" 358,968
Angleterre	" 341,745
Danemark	" 219,341
Portugal	" 64,343
Suède	" 23,764
Espagne	" 23,065
France	" 21,790

Comment vous expliquerez-vous que la France n'arrive qu'à la dixième rang ? Si votre produit prend de préférence les dimensions indiquées par les chiffres ci-dessus, c'est qu'il est mieux traité en Belgique, en Allemagne, en Italie et ailleurs qu'en France. Le [illegible] vous demande pour vous, en échange, le droit de vous adresser les mêmes faveurs.

Le suif et le saindoux sont inscrits au tarif général français sous le titre : Graisses de toute sorte. Vous en avez exporté en 1878, pour $2,185,901, dont :

Angleterre	$1,679,935
Suède	232,294
Belgique	253,120
France	20,552

Aussi vos graisses vont-elles librement en Angleterre. En France, on les range sous deux règles : tarif général, élevé directement en France d'un pays hors d'Europe, exemptes, passant par un entrepôt d'Europe, 3 fr. par 100 kil. Le tarif conventionnel réduit les 3 fr. à 2 fr. 50 c.

Les machines et mécaniques vous ont payé $710,148 :

Allemagne	$422,250
France	18,898

Pourquoi cette énorme différence ? Vous qui, depuis le 1er janvier 1877, les machines et mécaniques sont affranchies de tout droit à leur entrée en Allemagne. En France, le tarif général frappe les machines à vapeur d'une taxe allant de 20 à 51 fr. par 100 kil. net. Pour les autres machines, la moyenne de taxe est de 61 fr. Le tarif conventionnel fixe la taxe à 6, 10 ou 12 fr. par 100 kil. net pour les machines à vapeur, et réduit, pour les autres machines, le maximum de 61 fr. à 25 fr. Cette simple dénonciation vous montre que les $422,000 de la France atteindront bientôt le chiffre de l'Allemagne si le tarif conventionnel français vous était appliqué.

Je ne dois pas oublier vos ouvrages en fer, en fonte et en acier. (Fer forgé, barres de fer, rails de chemins de fer, fonte, roues de wagons, moles, clous et boulons.) Vous avez exporté pour 404,683 dollars, dont :

Angleterre	$46,023
Belgique	15,401
France	1,263

Me nous occupons, si vous le voulez bien, que des deux bilans extrêmes, de l'Angleterre et de la France.

En Angleterre, les articles que je viens d'énumérer sont compris sous le titre : "articles non désignés, fabriqués ou non fabriqués," et sont exempts.

En France, le fer en barres, d'après le tarif général, est soumis, par 100 kil., à un droit de 12 fr. à 16 fr. 80c. s'il vs directement, et de 15 fr. à 19 fr. 80 c. s'il passe par un entrepôt d'Europe. Le tarif conventionnel réduit le droit à 6 fr. en à 7 fr. 50c.

La fonte étrangère, qui ne rentre pas dans la catégorie ditte, demeure prohibée par le tarif général français.

Sont également prohibés les roues en acier, en fonte ou en fer; les pelles en tôle, en fonte ou en fonte et tôle; les clous et les pointes de fer; de fonte et de tôle.

Un tarif conventionnel adoucirait les rigoureuses dont vous souffrez, et vous permettrait de vendre en France pour plus de $1,263.

L'année dernière, vous avez exporté des animaux vivants pour une valeur de $382,748 :

Angleterre	$382,485
France	Rien

En Angleterre, entrée libre.

En France, le tarif général porte :

Bœufs, par tête	fr. 3 60
Vaches "	" 1 20
Taureaux "	" 3 60
Génisses "	" 1 20

Veaux et moutons, par tête. 30

Vos derniers envois en Angleterre ne furent pas heureux. Le conseil privé, sous le prétexte que les animaux étaient d'une maladie contagieuse, a ordonné des mesures dont l'application a empêché tout trafic. Le conseil peut examiner l'état de chose actuel. On se demande s'il prendra ou ne prendra pas cette détermination. Dans tous les cas, le marché anglais vous est aujourd'hui fermé. Mais nous vous offrons le marché français. Acceptez-le et vous contribuerez à augmenter la prospérité du Colorado, du Kansas, du Texas et Wyoming.

Vous fabriques des voitures ! Vous en avez exporté (1878) pour $31,145 :

Angleterre	$22,855
France	Rien

C'est que l'entrée de toute espèce de voiture est libre en Angleterre et que le tarif général français prohibe l'entrée en France des voitures suspendues, garnies ou peintes. Les chariots et les tombereaux sont admis en payant un droit de 18 0[0 de la valeur s'ils vont directement, et 18 0[0 plus 3 fr. par 100 kilbruts s'ils passent par un entrepôt d'Europe.

Vous fabriquez du coton manufacturé. Vous en avez exporté pour la somme de $99,175 :

Angleterre	$88,010
France	Rien

Ici encore, franchise absolue en Angleterre, et prohibition non moins absolue en France.

Le cuir manufacturé grossit votre chiffre d'exportation de $7,712 :

Angleterre	$1,503
France	Rien

Tarif général anglais, entrée libre ; tarif général français, prohibition.

Vous citerai-je encore les lampes et les chapeaux de laine ? Ces deux articles restent prohibés en France, ainsi que le cuivre manufacturé, les produits chimiques et les caractères d'imprimerie, que je vois figurer sur le tableau de vos exportations.

J'ai fini, Messieurs. Je regretterais d'avoir occupé votre attention pendant trop longtemps si les chiffres que je viens de placer sous vos yeux n'avaient eu le privilège ne détruire en vous des scrupules et des craintes.

Lorsque la France vous propose chez elle la clause de la nation la plus favorisée, et vous demande ce que vous lui accorderez en retour, vous n'avez pas à redouter, en lui donnant quelque chose, de donner trop, puisque, dans le mouvement des échanges, la France est en retard avec Philadelphie de $2,072,572.

Consultez votre sagesse, et dites sur quelle base devra être conclu le traité franco-américain pour affirmer et réaliser une bonne et juste réciprocité. Votre voix sera entendue.

Le Board of Trade de Philadelphie, après avoir entendu M. Chotteau a chargé un comité de présenter un rapport. Ce comité est composé de MM. Frederick Fraley, George N. Allen, Charles H. Cramp, Clayton French, Thos. L. Gillespie.

Voici, d'autre part, les résolutions votées par le Board of Trade de Bridgeport (Conn.)

M. Léon Chotteau a reçu à Philadelphie ce document.

Au meeting du Board of Trade de Bridgeport, tenu le 11 mars 1879, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Résolu que le Board of Trade de Bridgeport pense que la politique des traités de commerce de réciprocité est commandée par les tendances libérales de l'époque et les principes de la véritable économie politique ; qu'il serait surtout heureux de voir conclure avec une ancienne alliée et une République-sœur un traité libéral et loyal ;

Résolu que nous réclamons la nomination d'une commission composée de nos citoyens les plus compétents qui réunissant la sagesse et l'expérience de toutes les natures d'esprit et d'intérêts pour la préparation de ces traités qui reste l'un des devoirs les plus impérieux de notre gouvernement ;

Résolu que nous recommandons à notre *National Board of Trade* d'adresser, pour la nomination d'une telle commission, une requête au congrès des Etats-Unis.

Pour copie conforme.

R. B. LACEY, *secrétaire*.

Bridgeport, 12 mars 1879.

M. Tirard, député, nommé ministre de l'agriculture et du commerce est dans sa cinquante-troisième année. Après avoir été ingénieur dans les ponts et chaussées, il était devenu directeur d'une fabrique d'horlogerie, lorsque, en 1876, le premier arrondissement du département de la Seine l'envoya siéger à l'Assemblée nationale. Il n'a jamais tenu à y jouer un rôle très apparent, mais il a su choisir son moment pour parler et en est toujours sorti à son honneur. Par son attitude à la Chambre on devine un homme ennemi des manifestations bruyantes et à effet.

M. Tirard est de haute taille ; il est mince, élancé ; il porte de longs cheveux et toute sa barbe. L'œil est doux et intelligent, la physionomie n'a rien de farouche, ce qui nécessairement slance le nouveau ministre parmi les républicains de bonne mine. A l'occasion il met flamberge au vent et se rend sur le pré comme un raffiné.

—Madrid, 5 mars—Il est tombé de la neige, ce matin, pendant deux heures, pas en assez grande abondance cependant pour rester sur le sol et s'y congeler.

Gap, 5 mars.—Ce matin, on a procédé au sauvetage d'un troupeau de 1,200 bêtes à laine, appartenant au sieur Muller, qui était cerné par les neiges au Col Agnel, à une altitude de plus de 2,500 mètres.

Après dix heures d'un travail des plus pénibles, le troupeau, qui serait infailliblement péri faute de nourriture, fut à l'abri de tout danger. Quinze brebis seulement sont mortes de froid.

Avez-vous remarqué que les dames ont une démarche plus élégante que par le passé? C'est que [illegible] BOLIN Rotton.

Le cadeau est vous, [illegible] vos fantaisies.

—Voici le texte de la proposition de loi présentée par MM. Talandier, Boudet et plusieurs de leurs collègues, relative aux indemnités à accorder aux victimes du coup d'Etat de décembre 1851.

Elle est ainsi conçue :

ARTICLE UNIQUE

Une commission d'enquête parlementaire, composée de onze membres, sera nommée par la Chambre, à l'effet de rechercher, parmi les citoyens français victimes du coup d'Etat de décembre 1851, ceux qui, ayant été atteints dans leur position, dans leur fortune ou dans leurs moyens d'existence, ont droit à une indemnité. Cette commission consultera des jurisconsultes à la Chambre, qui siégeront [illegible].

Fabrique Anodine.—Cette fabrique de chaussures, située rue Bourbon 150, est tenue par [illegible] de la Ville Orléans. Elle s'adresse aux [illegible] et des environs du pensionnat [illegible] de toutes qualités qui en [illegible] dans ces [illegible] qui [illegible] de la manière à satisfaire [illegible] Mme [illegible] Anodine [illegible] Ces produits [illegible] de 20 à 51 fr. par 100 kil. net. Pour les autres machines, la moyenne [illegible] 61 fr. Le tarif conventionnel

Depuis le cotier le plus ordinaire jusqu'au cotier le plus fin on l'[illegible] à l'Etoile Rouge.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Météorologie du 24 mars 1879.

Thermomètre de O. Duhamel, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	54	12
Midi	70	21
3 P. M.	74	23
6 P. M.	70	21

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1879.

Temps [illegible] couvert. Vent [illegible] du nord et [illegible] temps pluie [illegible] du nord et [illegible] [illegible] [illegible]

Stations météorologiques.

Lundi, 24 mars, 3 h. 45 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Ga.	73	Louisville, Ky.	56
Atlanta, Ga.	69	Memphis, Tenn.	67
Galveston, Tex.	69	Mobile, Ala.	71
Jacksonville, Fla.	69	Montgomery, Ala.	71
Key West, Fla.	73	Nashville, Tenn.	64
Little Rock, Ark.	63	New Orleans, La.	73
Cincinnati, O.	59	Omaha, Neb.	45
Dubuque, Iowa.	47	Pittsburgh, Pa.	46
Dubuque, Iowa.	54	Portland, Me.	38
Galveston, Texas.	71	Savannah, Ga.	73
Indianola, Tex.	69	Shreveport, La.	70
Keokuk, Iowa.	50	St Louis, Mo.	54
Key West, Fla.	71	St Paul, Minn.	41
La Crosse, Wis.	45	Vicksburg, Miss.	72
Leavenworth, Kan.	54	Yankton, D. T.	38

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (pouces de pied anglais).

Pierre, Dak.	0.00	Nashville, Tenn	12.00
Cairo, Ill.	31.01	New Orleans	6.00
Chattanooga, O.	31.00	Quincy, Ill.	0.00
Davenport, I.	2.00	Pittsburgh, Pa.	19.07
Keokuk, Iowa.	4.04	Shreveport, La.	7.00
Leavenworth, K.	0.00	St Paul, Minn.	0.00
Louisville, Ky.	11.00	Vicksburg, Miss	26.07
Memphis, Tenn.	22.00	Yankton, D. T.	0.00

Les hauteurs du mirage des hautes eaux de 1874.

T. V. VAN HEUREK,
Sergent-Signalisateur, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières quarante-huit heures :

MARIAGES — Daniel W. Kirk à Mlle Amanda L. Brown.

Henry Colwell à Mlle Martha Reed.
Albert Bonneau à Mlle Velasa Virginia Jones.
Albert Parker à Mlle Eliza Morris.
François Colomes, Jr. à Mlle Désirée Gouin.
Charles Lafontaine à Mlle Cora North.
Joseph Rigal à Mlle Marie Lelieur.
Jacob Alleman Lyon à Mlle Louise Gilbert.
Emile Dietrich à Mlle Madeline Jungfier.
Edward P. Delgé à Mlle Fanny Bernard.
Thomas D. William à Mlle Jeanne Gordon.
Albert Gay à Mlle Martha Vincent.
James Nichols à Mlle Celestine Perry.

NAISSANCES — John Lemoyne, une fille.
Mme Frances Hains, une fille.
" Henry Marent, une fille.
" Clement Gilbending, une fille.
" Bernard Gaste de, un garçon.
" John Mattieson, une fille.
" James Duffy, un garçon.
" Peter McEwen, un garçon.
" Louis Weiss, un garçon.
" William Nelson, une fille.
" Etienne Abbeg, un garçon.

DÉCÈS—Sallie Johnson, 21 ans.
Charles Cosram, 24 ans.
Denis A. Kohenbrinda, 24 ans.
D. L. Keyes, 54 ans.
Adam Olivier, 52 ans.
Fernand Morgan, 18 jours.
Edward Pulliam, 11 jours.
Harriett Cold, 2 jours.
Nicholas Hubert, 36 ans.
Auguste Cashiel, 41 ans.
Benjamin F. Young, 58 ans.
Henriette Arnouse, 67 ans.
Henry J. Lance, 45 ans.
Mme Alice Lebrasche, 13 ans.
Mary C. Shumacher, 2 ans.
Levine Dumond, 9 jours.
Jules Andry, 90 ans.
John Dorock, 75 ans.
Rév. Père C. Barbe, 27 ans.
Ferdinand Roemer, 33 ans.

Décès de la semaine.—Il est mort dans les limites de la Nouvelle-Orléans, dans la semaine, 105 personnes, dont 25 de phthisie pulmonaire, 3 d'anémie, 5 de congestion cérébrale, 5 de méningite cérébrale, 3 d'hydrocèle, 1 de fièvre typhoïde, 1 de hydrophie aiguë, 1 d'entérite, 3 de diarrhée, 2 de vieillesse, 4 (vieillards) de faiblesse.

Au-dessous de 1 an, 14 ; de 1 à 5 ans, 2 ; de 5 à 10 ans, 0 ; de 10 à 20 ans, 1 ; de 20 à 30 ans, 10 ; de 30 à 40 ans, 10 ; de 40 à 50 ans, 14 ; de 50 à 60 ans, 15 ; de 60 à 70 ans, 11 ; de 70 à 80 ans, 2 ; de 80 à 90 ans, 4 ; de 90 à 100 ans, 2 ;

NATIONALITÉS.— Français, 7; Allemands, 11; Grecs, 1; Irlandais, 10; Italiens, 1; Louisianais, 50; Norvégiens et Suédois, 1; Espagnols, 1; Belges, 2; Américains (autres que Louisianais) 21.

Il est mort 64 personnes du sexe masculin, 2 contre 21 du sexe féminin ; 41 du sexe féminin, 2 comptés 16 de couleur.

Il y a eu 19 décès à l'hôpital de charité 1 à l'Hôtel-Dieu, 1 à l'Asile des aliénés, 3 à des asiles d'orphelins.

Les cimetières ont délivré 13 certificats de décès. Il y a eu 7 morts-nés, dont 3 de couleur.

Incendie—Un incendie s'a complètement détruit, vers minuit, le bâtiment de deux corps de logis, portant les Nos 109 et 109 1[2 de la rue Jackson, entre les rues Annunciation et Chippewa.

Les flammes, malgré les efforts des pompiers, du corps de sauvetage et de ceux qui disposaient des machines Belmont, eurent assez d'intensité pour brûler le No 107, puis atteint le bâtiment en bois, à étage, No 111, qui est fortement endommagé. Les No 105, qu'habite M. Mellon, a été endommagé par l'eau qu'il a fallu jeter dessus pour le sauver.

La première de ces bâtisses appartenait à une femme de couleur, du nom de Wilson ; la deuxième, à M. Gultch, qui la louait à M. N. C. Jaisen. La troisième est la propriété de M. Gerch. Les deuxième, et le mobilier qu'elle renfermait, étaient assurés les réparations de Phœnix, pour deux mille dollars. Le M. Gerch avait une assurance de huit mille dollars.

La perte de M. McGee est de deux cents dollars.

Le feu avait fait beaucoup de progrès lorsque les pompiers sont arrivés sur les lieux ; on retard de 48 minutes sur le moment où l'alarme a été donnée.

Jusqu'où va l'audace.—Un nègre d'une moralité douteuse s'est pendu hier, au gros avant le tombée de la nuit, et sous la portière à la consigne du bureau de la Nouvelle-Orléans, pour la garde contre le danger auquel elles s'exposaient en s'aventurant dans les rues, sans escorte, pendant la nuit. Le nègre a été trouvé mort par la vigilance du jeune [illegible] de service.

Vol—Mme Sylvie Lelieur, rue Ursulines, 1[illegible] Mme Frances Hains, une fille.
Mme Henry Marent, une fille.
Mme Clement Gilbending, une fille.
Mme Bernard Gaste de, un garçon.
Mme John Mattieson, une fille.
Mme James Duffy, un garçon.
Mme Peter McEwen, un garçon.
Mme Louis Weiss, un garçon.
Mme William Nelson, une fille.
Mme Etienne Abbeg, un garçon.

Décès—Sallie Johnson, 21 ans.
Charles Cosram, 24 ans.
Denis A. Kohenbrinda, 24 ans.
D. L. Keyes, 54 ans.
Adam Olivier, 52 ans.
Fernand Morgan, 18 jours.
Edward Pulliam, 11 jours.
Harriett Cold, 2 jours.
Nicholas Hubert, 36 ans.
Auguste Cashiel, 41 ans.
Benjamin F. Young, 58 ans.
Henriette Arnouse, 67 ans.
Henry J. Lance, 45 ans.
Mme Alice Lebrasche, 13 ans.
Mary C. Shumacher, 2 ans.
Levine Dumond, 9 jours.
Jules Andry, 90 ans.
John Dorock, 75 ans.
Rév. Père C. Barbe, 27 ans.
Ferdinand Roemer, 33 ans.

Un [illegible] Mme Sarah de M. van Dyke, [illegible] George Howard, partie du [illegible] président, en dansant avec Mlle Martha Byrne, a vomi [illegible] Mme [illegible] qu'il venait de lui dire un [illegible] [illegible] [illegible]